



## Vide-grenier de CORBREUSE 17 SEPTEMBRE 2017 REGLEMENT

**Les inscriptions se feront du 22 juillet au 28 août 2017 inclus. Hors délai, aucune inscription ne sera acceptée.**

Les emplacements numérotés sont attribués et enregistrés dans l'ordre d'arrivée avec **dossier complet**.

Les habitants du village désirant exposer devant chez eux doivent se faire connaître **dès le 22 JUILLET**.

Nous vous rappelons qu'à la différence des « brocantes », les « vide-greniers » ne sont réservés qu'aux particuliers. Par conséquent, aucune facture ne pourra être délivrée.

L'émargement du registre se fera pendant le vide-grenier.

La présence de la personne inscrite, munie de sa pièce d'identité déclarée lors de l'inscription, est **indispensable**.

### **1° - INSCRIPTION**

Pour prendre en compte votre inscription, il faut :

- ⇒ Le bulletin d'inscription dûment complété
- ⇒ Le paiement : uniquement par chèque libellé à l'ordre de **CORBREUSE EN FETE (aucun paiement en espèce ne sera accepté)**
- ⇒ La photocopie de la carte d'identité recto-verso ou passeport ou permis de conduire
- ⇒ L'enveloppe obligatoire timbrée avec nom et adresse pour retour d'inscription (toutes les inscriptions seront envoyées par la Poste)

Le tout déposé à la mairie de Corbreuse sous enveloppe portant la mention **CORBREUSE EN FETE « vide grenier »**

### **HABITANTS DU VILLAGE**

Emplacement : 3 ml minimum : 3 €

Emplacements supplémentaires par 3 ml seulement : 3 €

Joindre une enveloppe timbrée à votre nom et adresse pour le retour d'inscription.

### **EXTÉRIEURS CORBREUSE**

Emplacement : 3 ml minimum : 11 €

Emplacements supplémentaires par 3 ml seulement : 3 €

Joindre une enveloppe timbrée à votre nom et adresse pour le retour d'inscription.

### **2° - CIRCULATION – INSTALLATION**

L'ouverture aux exposants est fixée à partir de 6 h jusqu'à 8 h.

Après installation, les véhicules devront être retirés du site. Passé cet horaire, tout véhicule sera refusé.

RAPPEL : les véhicules doivent circuler au pas.

**L'entrée**, pour déposer les marchandises se fera par le Mail des Grandes Ouches

**La sortie**, se fera vers la rue de la Ferme Thibault

L'horaire de remballage et débarrassage est fixée à partir de 18 h 00.

Le même plan de circulation sera respecté pour desservir le site. Aucun véhicule ne sera admis avant cet horaire.

### **RÉGLEMENTATION SUR L'EMPRISE DU VIDE-GRENIER :**

Un arrêté du maire précisera la réglementation des lieux du vide-grenier :

- ⇒ La circulation et le stationnement de véhicules seront interdits de 8h00 à 18h00.

Pour le bon déroulement de cette journée, nous vous demandons de prévoir en conséquence.

**Les exposants s'engagent à laisser les lieux propres et donc de partir avec SES poubelles ainsi que les articles non vendus.**

**La commune ne peut être tenue responsable en cas de perte, vol ou destruction de marchandises.**

**Les exposants s'engagent à respecter et à faire respecter le règlement.**

**MERCI à tous.**